

Communiqué de presse // 9 mars 2017



80 ans du Brevet sportif populaire, Léo Lagrange écrit au Président

M. Hollande, le brevet est plus que jamais d'actualité !

Le SNEP-FSU vient d'adresser un courrier au Président de la République François Hollande, pour lui demander le retour d'une évaluation spécifique de l'EPS dans le nouveau brevet des collèges. Ce courrier reprend la lettre que Léo Lagrange, Secrétaire d'Etat aux loisirs et aux sports dépendant de l'Education nationale a écrit le 9 mars 1937 à Albert LEBRUN, Président de la République pour lui demander la création d'un Brevet Sportif Populaire.

Cette adresse à François Hollande s'inscrit dans une campagne large de signatures. Le SNEP-FSU a déjà recueilli plus de 30 000 signatures de soutien et plus de 100 personnalités sont signataires d'un appel pour défendre la place de l'EPS au collège.



*Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris*

*Syndicat National
de l'Éducation Physique
F.S.U.
76, rue des Rondeaux
75020 Paris*

*Paris,
le 9 mars 2017*

Monsieur le Président de la République,

Nous avons fêté l'an dernier les 80 ans du Front Populaire, dont une des mesures phares a été l'accès pour le plus grand nombre au temps libre et aux loisirs. Un an plus tard, le 9 mars 1937, Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat chargé des Sports, des loisirs et de l'éducation physique, rattaché au ministère de l'Éducation nationale de Jean Zay, créait un Brevet Sportif Populaire et adressait une lettre au Président de la République, dont voici un extrait :

" (...) Les conditions de travail modernes qui tendent à éliminer l'effort proprement physique au profit de gestes automatiques, le développement continu des moyens de transports mécaniques, la passivité croissante de la vie quotidienne, l'augmentation des heures de loisirs, inemployés ou mal employés, sont de nature, s'ils n'ont de contrepartie active, à provoquer une nette dégénérescence de l'être humain.

Sans prétendre apporter un remède complet à un mal multiple, nous croyons donner à la jeunesse française, par le Brevet Sportif Populaire, un moyen de conquérir et entretenir sans efforts excessifs ou prématurés sa santé et sa vigueur.

À l'heure où l'Etat français consent d'importants et utiles sacrifices pour compléter l'équipement sportif du pays, il serait dérisoire que la jeunesse française ne fût point appelée à fréquenter assidument les stades, les piscines et les terrains de jeux.

En créant le Brevet Sportif Populaire, c'est à un effort national de rénovation physique que nous entendons convier tous ceux qui ont la charge de la jeunesse française et le souci de l'avenir de notre pays. (...) "

Monsieur le Président, si le contexte est très différent aujourd'hui, les enjeux restent les mêmes ! Les jeunes doivent avoir accès dès leur plus jeune âge à une pratique d'activités sportives et artistiques conséquente grâce à l'école. Or, votre ministère de l'Éducation Nationale a pris des mesures totalement contradictoires qui se traduisent, entre autres, par l'absence de l'Éducation Physique et Sportive à l'examen du Brevet. La sécularité d'Éducation Physique et Sportive n'est donc même pas reconnue ! Ces mesures sont largement contestées par les parents d'élèves et notre profession, ainsi que par un grand nombre de personnalités du monde sportif, politique, universitaire, éducatif.

Monsieur le Président, à l'heure où le sport est un droit pour tous et toutes, où il peut être médicalement prescrit pour répondre aux enjeux de santé publique, où vous souhaitez accueillir les J. O. en 2024, où vous prétendez vouloir développer une nation sportive, il est encore temps de rectifier ces erreurs et de terminer votre quinquennat en apportant une note positive pour l'Éducation Physique et Sportive et les jeunes !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Benoît Hubert,
Secrétaire général*